



**LYCÉE DES TERRITOIRES**  
Domaine de Lacoste  

---

**EPLEFPA CAHORS - LE MONTAT**

## **Charte pour l'usage responsable des ressources numériques et des services internet de l'EPLEFPA de Cahors - Le Montat**

**Entre :**

**L'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de Cahors - Le Montat**, représenté par son Directeur en exercice, Christophe FRAISSE, d'une part,

**Et :**

**L'Utilisateur** (toute personne — apprenant, personnel enseignant, administratif ou technique, intervenant extérieur — autorisée à utiliser les équipements, réseaux, plateformes ou services numériques de l'établissement), d'autre part.

### **Préambule**

La présente charte définit les règles d'utilisation responsable, de sécurité et de déontologie liées à l'usage des ressources numériques, des matériels informatiques et de l'accès à Internet au sein de l'EPLEFPA de Cahors - Le Montat et de ses centres constitutifs (LPA Cahors, Exploitation, CFA/CFPPA).

L'établissement s'engage à fournir un accès à un environnement numérique de travail performant et sécurisé. En contrepartie, l'utilisateur accepte de se conformer aux règles de la présente charte.

Cette charte s'applique tant pour l'usage du matériel fourni par l'établissement (salles de cours, ordinateurs portables de type *loRdi* octroyés par la Région) que pour **l'usage d'un équipement personnel connecté au réseau (Wifi/Filaire) de l'établissement.**

## **1. Cadre Juridique et Références Légales**

L'utilisation des ressources numériques s'inscrit dans le respect des lois et règlements français et européens en vigueur, notamment :

- Le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** (Règlement UE 2016/674) et la loi "Informatique et Libertés" modifiée.
- Le Code de la Propriété Intellectuelle (protection des logiciels, des bases de données et des œuvres de l'esprit).
- La loi pour la Confiance dans l'Économie Numérique (LCEN) n° 2004-575 du 21 juin 2004.
- Les dispositions du Code Pénal relatives à la cybercriminalité, à l'atteinte à la vie privée, à la diffamation et à la protection des mineurs.
- Le Code de l'Éducation et les directives du Ministère de l'Agriculture relatives à la Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI).
- La réglementation sur la protection des droits d'auteur sur Internet, sous la régulation de l'**Arcom** (qui remplace l'HADOPI).

### **Rappel des comportements strictement interdits (sanctionnés pénalement) :**

- L'atteinte à la vie privée d'autrui et le non-respect du droit à l'image.
- La diffamation, l'injure, le cyberharcèlement ou le dénigrement (notamment sur les réseaux sociaux ou espaces collaboratifs).
- L'apologie de crimes contre l'humanité, l'incitation à la haine (raciale, religieuse, de genre ou d'orientation sexuelle), à la violence ou au terrorisme.
- La consultation, le stockage ou la diffusion de contenus pornographiques ou violents.
- Le téléchargement illégal, la contrefaçon et le partage de fichiers protégés par des droits d'auteur (via des logiciels de Pair-à-Pair / Peer-to-Peer).
- La provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux,
- L'incitation à la consommation de substances interdites.
- L'incitation au suicide.

## **2. Conditions d'Accès et de Sécurité**

### **2.1 Finalité des outils**

Les moyens informatiques et l'accès Internet de l'établissement ont une finalité **exclusivement pédagogique, éducative, culturelle ou professionnelle**. Tout usage commercial, politique ou publicitaire est strictement interdit.

### **2.2 Comptes personnels et Authentification**

Chaque utilisateur reçoit des identifiants personnels et uniques (accès aux sessions, à l'ENT, à *Mon Cyber Lycée*, etc.).

- **Confidentialité** : Les identifiants et mots de passe sont strictement personnels, confidentiels et inaccessibles. L'utilisateur est responsable des actions menées depuis son compte.
- **Vigilance** : Si l'utilisateur soupçonne une usurpation de son compte ou une fuite de son mot de passe, il doit immédiatement en alerter le service informatique ou l'équipe de direction.

### **2.3 Intégrité du réseau et cybersécurité**

L'utilisateur s'engage à ne pas perturber volontairement le bon fonctionnement du réseau. Il est interdit de :

- Modifier les configurations matérielles ou logicielles des postes de l'établissement sans autorisation.
- Installer des logiciels, des scripts ou utiliser des clés USB/périphériques externes suspects susceptibles d'introduire des virus ou des rançongiciels.
- Tenter de contourner les systèmes de filtrage, de sécurité ou les pare-feu mis en place par l'établissement.

## **3. Engagements de l'Établissement**

### **3.1 Respect du RGPD et protection des données**

L'établissement garantit que les données à caractère personnel collectées (pour la création des comptes, le suivi scolaire, etc.) sont traitées conformément au RGPD. L'utilisateur (ou son représentant légal s'il est mineur) dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données personnelles, à exercer auprès du Référent RGPD / Délégué à la Protection des Données (DPD) de l'établissement.

### **3.2 Contrôles techniques et traçabilité**

Pour des raisons de sécurité, de maintenance technique et pour répondre aux obligations légales de conservation des données de connexion, l'établissement réalise un enregistrement de l'activité réseau (historique des sites visités, heures de connexion, volumes de données). Ces données sont conservées de manière sécurisée et confidentielle, et ne peuvent être transmises qu'aux autorités judiciaires en cas de réquisition.

### **3.3 Protection des publics mineurs**

L'établissement met en œuvre des dispositifs de filtrage d'Internet afin de bloquer l'accès aux contenus inappropriés ou dangereux pour les mineurs. Les équipes pédagogiques et éducatives assurent une surveillance des activités numériques menées dans le cadre scolaire.

## **4. Engagements de l'Utilisateur**

### **4.1 Publication et production de contenus**

Lorsqu'il utilise des espaces de publication ou d'expression (blogs d'établissement, forums de l'ENT, espaces collaboratifs de travail), l'utilisateur s'engage à rédiger ses messages de façon correcte et respectueuse. S'il utilise des documents, images ou musiques dont il n'est pas l'auteur, il doit impérativement citer ses sources et vérifier qu'il en a le droit (utilisation de ressources libres de droits ou sous licences *Creative Commons*).

## **4.2 Utilisation écoresponsable**

Afin d'éviter la saturation des infrastructures et de limiter l'empreinte environnementale du numérique, l'utilisateur s'engage à adopter un usage rationnel : ne pas télécharger de fichiers volumineux non pédagogiques, nettoyer régulièrement sa boîte de messagerie, et limiter les impressions de documents papier au strict nécessaire.

## **5. Dispositions et Sanctions**

La présente charte constitue une annexe au Règlement Intérieur de l'établissement. Le non-respect des règles énoncées pourra donner lieu, selon la gravité des faits :

- À une suspension temporaire ou définitive des accès au réseau et aux services numériques de l'établissement.
- À des sanctions disciplinaires internes (avertissement, blâme, exclusion temporaire ou définitive).
- À des poursuites pénales ou civiles devant les tribunaux compétents, engagées par l'État ou par les tiers lésés.